

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Lundi 5 octobre 2026 Date de publication : Jeudi 15 octobre 2026	Le lundi douze octobre deux mil vingt-six, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire <u>Etaient présents :</u> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, CRENN Nadia, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, LE GALL Gisèle, COMBOT Estelle, LE VERGE Hubert, BOULC'H Philippe, BOULAIRE Véronique, QUIVIGER Julien, CADIOU Nicolas, ROUE Maëlle, LENOIR Benoît, TREVIEN Laurence, KERRIOU Nolwenn, PELHATRE Armelle, BRAS Philippe, GUILLERM Philippe, KERMOAL Morgane <u>Secrétaire de Séance :</u> Véronique BOULAIRE <u>*Absents excusés :</u> Martial CADIOU (Pouvoir donné à Pascale MOIGNE), Sandra LE GALL, Nicolas LERROL (Pouvoir donné à Philippe BOULC'H), Maëlle ROUE (Pouvoir donné à Nolwenn KERRIOU), Nicolas CADIOU
Membres : <i>En exercice :</i> 23 <i>Présents :</i> 18 <i>Votants :</i> 21* <i>Pour :</i> 21 <i>Abstention :</i> <i>Contre :</i>	
Délibération N° 2026 10 04	

Objet : Eclairage Public – Pose de 27 points lumineux dans le lotissement Kerriou

Monsieur Grégory Bodériou, Adjoint au Maire,

PRESENTE le projet suivant : Eclairage Public – Pose de 27 points lumineux d'éclairage public dans le lotissement communal de Kerriou – Tranche 1.

PRECISE que, dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le Syndicat Départemental d'Energie du Finistère (SDEF) et la commune de Plouvorn afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'Article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'Article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à cinquante-six mille Euros hors taxes
(56.000 € H.T.).

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le vingt octobre deux mil vingt-trois, le financement s'établit comme suit :

Financement du SDEF pour dix mille cent vingt-cinq Euros (10.125 €).

Financement de la commune pour quarante-cinq mille huit cent soixante-quinze Euros (45.875 €).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

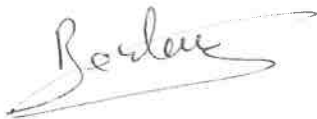
ACCEPTE le projet de réalisation des travaux d'éclairage Public avec la pose de vingt-sept points lumineux dans la tranche une du Lotissement communal de Kerriou.

ACCEPTENT le plan de financement proposé par Monsieur le Maire et le versement de la participation communale estimée à quarante-cinq mille huit cent soixante-quinze Euros (45 875,00 €).

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer la Convention Financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et de ses éventuels avenants.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi douze octobre deux mil vingt-six.

Véronique Boulaire, Secrétaire de séance



Gilbert Miossec, Maire

